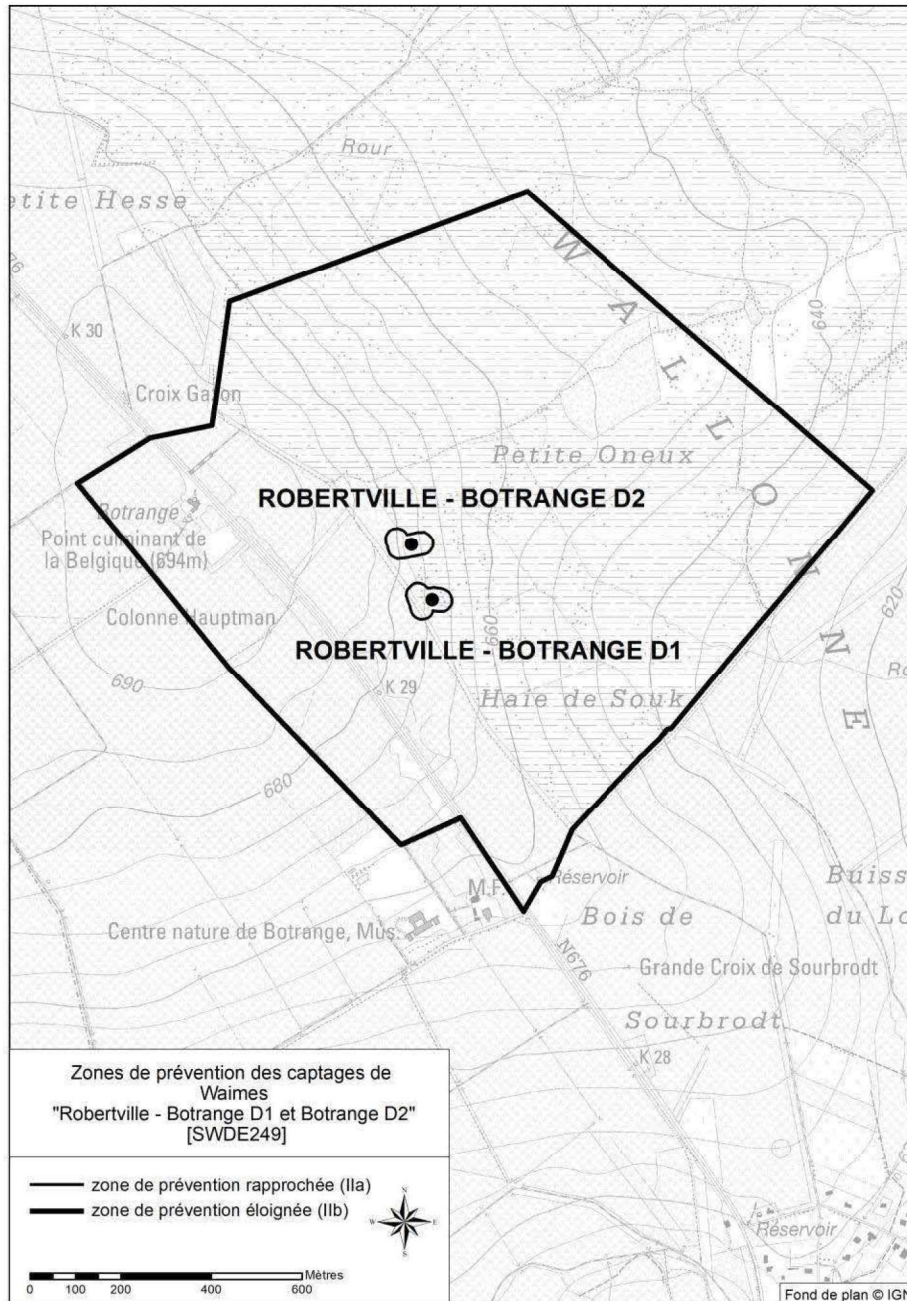


Annexes à l'arrêté ministériel du 22 avril 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Roberville – Botrange D1 et D2 » sis sur le territoire de la commune de Waimes.

Annexe I : Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 22 avril 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Roberville – Botrange D1 et D2 » sis sur le territoire de la commune de Waimes.

Namur, le 22 avril 2021.

C. TELLIER